

**N° 108/18**

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 25 juin 2018,
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) le 12 juillet 2018,

**Objet de la délibération :**

**Finances : Détail compte 6574**

**Nombre de membres**

- En exercice : 99
- Présents titulaires : 66
- Absents :
  - Dont suppléés : 0
  - Dont représentés : 10
  - Excusés : 6
  - Non excusés : 17
- Votants : 76

**Résultat du vote**

- Pour : 75
- Contre : 1
- Abstention : 0

Extrait du Registre des Délibérations du  
Conseil Communautaire de la Communauté de  
Communes Loue Lison (C.C.L.L.)

SÉANCE DU 2 JUILLET 2018

L'an deux mil dix-huit,

Le deux juillet,

Le comité de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni sous le Chapiteau 39.01 à Amancey sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois de juillet

**Présent(e)s** Mesdames et Messieurs les membres en exercice.

M. Barbet Henri à Mme Breuillot Laurence, Mme Leblanc-Vichard à M. Demesmay Maurice, M. Gaillard Marcel à M. Bérion Dominique, M. Ducret Sylvain à M. Pernin Daniel, Mme Calvi Virginie à M. Chabod Gérard, Mme

**Procuration** Galmiche Christelle à Mme Magneron Monique, Mme Kowal Bondy Nathalie à Mme Faivre Sarah, M. Bole Joel à M. Marguet Vincent, Mme Beaune Catherine à Mme Muller Valérie, M. Vergey André à M. Faivre-Pierret Christophe

**Excusé(e)** Mmes Berger Danièle, Fietier Danièle & Faillenet Bernadette, Ms. Moniotte Jacques, Maugain Romuald & Quété Gérard

**Absent(e)s** Mmes Faillenet Maryse, Breuillot Christine, Ragot Maryvonne & Boucon-Galimard Sabine, Ms. Maurice Jacques, Percier Pascal & Nicolet Jean-Paul, Dugourd Pascal, Edme Philippe, Pogliano Jean-Louis, Sage Jean-Luc, Chaussarot Michel, Petetin Yves, Chatelain Claude, Simon Gilles, Bruchon Pierre & Bourquin Michel.

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, M. Philippe Marechal, ayant obtenu la majorité, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

- Vu la délibération n° 29/18 ui 05/04/2018 validant le budget 2018 et une partie des subventions aux associations mentionnées au compte 6574 "*subvention de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé*", le conseil est invité à valider les attributions de subventions suivantes, à savoir :

Organisme	Montant
<b>INSCRIPTIONS BUDGETAIRES 2018 – 6574 = 232 980 €</b>	
<b>SUBVENTIONS DEJA FLECHEES LORS DE L'ADOPTION DU BUDGET = 198 980 €</b>	
Collège Félix Gaffiot	7 590,00
Ecole de Musique Intercommunale du Pays d'Ornans	101 000,00
MEDEF	10 390,00
LA MAL LUNEE	1 000,00
THEATRE DES SOURCES	1 000,00
LES SENS DES MOTS	3 000,00
LUCIE ET LES CHEVAUX	1 500,00
UNION DE LA RANDONNEE VERTE DU DOUBS	5 000,00
MUSICALOUE	14 000,00
CFCMA	23 000,00
LA BOITE A REVES	1 500,00
ASS CIE GRAVITATION	9 000,00
ORDINAIRE D'EXCEPTION	19 000,00
AIDES AUX ENTREPRISES CCI	2 000,00
<b>RESTENT A INDIVIDUALISER 34 000€</b>	
Ecole Aikido Amancey	850.00
Ecole de Basket Amancey	850.00
Tennis Club Amancey	850.00
ABC Football Amancey	850.00
Handball Club HBC Amancey	850.00
Ecole billard Amancey	850.00
HBC Val de Loue	3 325.00
QRC Roller 25 Quingey	920.00
Ecole de tennis Quingey	500.00
Ecole de tennis Arc et Senans	1 945.00
Centre culturel et sportif de Quingey – Canoé Kayak et Karaté	2 790.00
Club Tennis Ornans	5 000.00
Football club Val de Loue	3 430.00
US Doubs et Loue foot Quingey	1 060.00
Cie La Gouaille (prévu initialement au compte 611	1 100.00
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>25 170.00</b>
<b>RESTENT A REPARTIR 8 830 €</b>	

Le conseil communautaire, invité à se prononcer, à la majorité, une voix contre M. Gaillard, adopte le détail des subventions proposées et autorise le Président à procéder à leur versement.

Fait et délibéré en séance, le 02.07.18

Préfecture du Doubs

Pour Extrait conforme,  
Jean-Claude GRIGNIER  
Président

Reçu le 23 JUL. 2018



Contrôle de légalité

Communauté de Communes  
Loue Lison  
7, rue Edouard Bastide  
25290 ORNANS